



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2022-091

Séance du jeudi 29 septembre 2022 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 27

Ayant pris part à la
délibération : 32

Présents : Monsieur Sylvain CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna CALS.

Excusés donnant procuration : Madame Sylvie BASCOUL donnant procuration à Mr Claude ROQUES, Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Véronique LACROIX donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Jean-Michel LOPEZ donnant procuration à Madame Françoise HOULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES.

Excusés : Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Nathalie FABRE, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

Objet de la délibération : OPAH du Haut Dadou :
Demande de prorogation d'une année supplémentaire

Pour mémoire, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en place sur le territoire de la Communauté de Communes Centre Tarn et la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois depuis le 2 mars 2020. Une convention d'OPAH a été signée à cet effet avec l'ANAH, l'État, les Communautés de Communes et la Caisse d'Allocation Familiales.

Si les objectifs fixés à la convention n'ont pas été atteints sur les deux premières années compte tenu de la crise sanitaire subie lors de la 1^{ère} année et d'un sous-effectif dans l'équipe d'animation sur une grande partie de la 2^{ème} année, la tendance observée pour la 3^{ème} année de l'OPAH est satisfaisante. En effet, avec une quarantaine de dossiers déposés ou agréés et plus d'une centaine de dossiers en cours de montage, les objectifs fixés à la convention pourraient être atteints cette année. Ils le sont d'ores-et-déjà pour la thématique « autonomie » et seront certainement dépassés.

L'année 2022-2023 est la dernière année de la convention d'OPAH. Malgré cela, l'équipe d'animation et les élus continuent de recevoir de nombreuses demandes. Par ailleurs, celles qui arrivent à partir de septembre 2022 ne pourront probablement pas toutes aboutir par le dépôt d'un dossier avant le 1^{er} mars 2023. Or, il serait regrettable que les ménages concernés ne puissent pas bénéficier des financements spécifiques liés à l'OPAH et de l'accompagnement technique de qualité qui est proposé.

Aussi, dans le but de poursuivre l'action de la Communauté de Communes et des Communes pour la rénovation du parc de logements du territoire, il est proposé de demander à M. le Délégué Local adjoint de l'ANAH la prorogation pour une OPAH du Haut Dadou.

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 081-200034049-20220929-2022_091-DE

Vu l'avis favorable du Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn en date du 21 juillet 2022,
Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage de l'OPAH,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**, approuve la demande de prorogation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou pour une durée d'un an et donne mission au Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à cette prorogation.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,

Nadège BARTHE DE LA OSA

